

Commission permanente sur l'examen des contrats
Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres
Mandat SMCE144822023 Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires
Rapport déposé au conseil d'agglomération Le 29 mai 2014



Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Membres

M. André Allard Ville de Kirkland

M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard Montréal, le 29 mai 2014

M. Denis Coderre Maire de Montréal Membres du conseil d'agglomération Hôtel de ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat SMCE144822023, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)	(ORIGINAL SIGNÉ)
Émilie Thuillier	Pierre G. Laporte
Présidente	Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE144822023

Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires

À sa séance du 30 avril 2014, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1144822023. Ce dossier répondait au critère suivant :

 Contrat d'exécution de travaux supérieur à 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Le 14 mai, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE144822023 qui lui avait été confié. Un responsable du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a répondu aux questions des membres de la commission. Il a d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de ce contrat consistent en la construction et reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de clôtures, de conduites d'égouts, de feux de circulation, d'un système d'éclairage, d'aménagement paysager et d'un sentier piétonnier sur le chemin de ceinture du Mont-Royal, dans le secteur de l'Université de Montréal. Il est à noter que, pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 330 718,98 \$, taxes incluses, soit 10% du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de nivellement de cadre et couvercle d'Hydro-Québec et de la

Commission des services électriques de Montréal (CSEM), d'achat de matériel pour feu de circulation, d'achat de mobilier urbain, les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols d'excavations ainsi que des frais pour retenir les service d'un ingénieur forestier et/ou d'un horticulteur. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe du dossier décisionnel.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 3 février au 5 mars 2014. Deux addendas ont été émis, dont l'un a eu pour effet de reporter l'ouverture des soumissions du 26 février au 5 mars 2014. Sur vingt-sept preneurs de cahier des charges, sept firmes ont déposé une soumission et vingt n'en ont pas déposé. En ce qui concerne les motifs de désistement, huit firmes sont connues comme sous-traitants, deux firmes n'avaient pas reçu leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) à la date d'ouverture, une firme a indiqué qu'elle manquait de temps pour soumissionner, une autre firme a indiqué que le devis technique était trop spécialisé, une autre a indiqué que la période de soumission ne lui convenait pas, un autre fournisseur a confirmé que son carnet de commandes était complet et six fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

Il y a un écart de 25,2 % entre le prix de l'adjudicataire proposé et celui du deuxième plus bas soumissionnaire.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont rapidement convenu de la conformité du processus d'appel d'offres dans ce dossier, mais ont manifesté le souhait que les prochaines présentations de dossiers semblables soient davantage étoffées.

Les membres comprennent que le mandat de la commission est de constater s'il y a conformité du processus d'appel d'offres, mais ils croient que des explications sur la nature des travaux visés devraient aussi pouvoir leur être communiquées sur-le-champ et ainsi contribuer à mieux comprendre la conformité du dossier.

Ainsi, dans le sommaire décisionnel du présent dossier, comme dans l'ensemble des dossiers similaires, il serait souhaitable de retrouver un plan de localisation des zones de travaux. De même, les unités administratives devraient pouvoir répondre à toutes les questions lors des séances et s'assurer que des personnes en mesure de le faire soient présentes.

Par ailleurs, les membres ont constaté que le prix soumis par l'adjudicataire proposé était très proche de l'estimation interne. Ils ont cependant été étonnés de voir que tous les autres soumissionnaires présentaient des prix nettement plus élevés. Les hypothèses expliquant ces écarts ont laissé les membres sur leur faim. Plusieurs ont fait valoir qu'il serait intéressant que la Ville produise et maintienne à jour une consolidation générale des coûts des travaux par objet dans les contrats. Cela permettrait de faire des comparaisons et de mieux comprendre l'évolution des prix soumis par les entreprises.

Au terme de leurs délibérations, les membres de la Commission permanente sur l'examen des contrats ont estimé avoir scrupuleusement exercé leur devoir de vigilance à l'égard du dossier présenté.

En conséquence, la commission émet le constat suivant.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le responsable du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- Contrat d'exécution de travaux supérieur à 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE144822023 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.